

Directeur de publication:
Michel BLANCHET

Rédacteurs: Isabelle DEPAUX-JAMET
Delphine LORGUE-FAVREAU

Composition: Michel BLANCHET

Photographies: Claude ZELLNER
Pascal LOBJOIS

Impression en Mairie
280 exemplaires
Bulletins gratuits

Dépôt légal novembre 2008
ISSN: 2268-6088

Mairie: 05.53.61.07.26.
Courriel: mairie-lanquais@orange.fr

n°156
mai
2024



**Le petit
Lanquaisien**

Bulletin d'information
de la commune de Lanquais

**Horaires d'ouverture: lundi, mardi, mercredi, vendredi de 8 h 30 à 11 h 30
lundi et mercredi de 13 h 30 à 16 h 00 courriel: [mairie-lanquais @ orange.fr](mailto:mairie-lanquais@orange.fr)**

Chers Lanquaisiennes,
Chers Lanquaisiens,

Poursuivre une politique ambitieuse d'investissements pour la commune, continuer à offrir des services publics de qualité, en particulier pour les élèves de nos écoles, maintenir le patrimoine municipal en bon état, améliorer jour après jour la qualité de vie des lanquaisiennes et lanquaisiens, le tout en participant activement à l'effort national de réduction de la dépense publique, tels sont les enjeux auxquels est confrontée la commune au moment du vote de son budget annuel.

L'équation à résoudre encore cette année et les suivantes est bel et bien de faire face à la réduction des subventions, de l'augmentation des coûts de l'énergie. Pour notre village, la facture est multipliée par deux. Les communes ne bénéficient pas du bouclier tarifaire. C'est une augmentation majeure de nos dépenses à laquelle s'ajoutent déjà l'inflation et une augmentation des charges de personnels imposée par l'Etat, mais aussi à ses transferts de charges vers les collectivités territoriales. D'autres augmentations en cascade viendront encore alourdir cette situation. Une forte vigilance s'impose.

Afin de continuer à offrir les prestations attendues par leurs administrés, celles-ci doivent faire des économies dans leurs dépenses de fonctionnement mais aussi rechercher des recettes nouvelles permettant d'y faire face. Notre budget communal pour 2024 joue sur ces deux plans en limitant au maximum les charges de fonctionnement et en augmentant les taux d'imposition afin d'équilibrer ses dépenses et ses recettes. Cette augmentation annoncée depuis plus de 20 ans pour la mise aux normes du cœur de notre village où nous avons été contraints de faire appel à l'emprunt pour financer les travaux d'assainissements : branchements des eaux usées de nos bâtiments, le raccordement des eaux pluviales, l'éclairage public, l'enfouissement fibre optique à l'entrée du village « Route Lanquaysset » et l'achat de la maison « SALEM ».

Vous trouverez dans les pages suivantes le détail des actions et travaux prévus pour les deux années à venir, qui devraient permettre de vous assurer le plus haut niveau de services possible et de moderniser et embellir davantage votre cadre de vie.

Michel BLANCHET

Maire de Lanquais

EQUILIBRE BUDGETAIRE 2024

Réunion 09/04/2024

FONCTIONNEMENT

Votre budget		Dépenses	Recettes		Votre budget
136 950,00	011	charges à caractère général	Attenuation de charges	013	7 500,00
241 010,00	012	charges du personnel	ventes et redevances	70	27 908,00
33 000,00	014	contribution CCBDP	Impôts et taxes	73	38 687,00
56 170,00	65	charges et gestion courante	Fiscalité locale	731	271 009,00
14 009,00	66	charges financières	DGF	74	99 100,59
108,00	68	Dotations aux provisions	autres produits	75	41 441,00
162 677,44	023	Virement à l'investissement	Produits financiers	76	2,00
4 853,74	042	Autofinancement (amortissement)	Opération Ordre (amortissement)	042	1 264,00
			Résultat reporté	R002	161 866,59
648 778,18		TOTAUX	TOTAUX		648 778,18

INVESTISSEMENT

Votre budget		Dépenses	Recettes		Votre budget
1 920,00	20	Immobilisations incorporelles	subventions d'investissement	13	88 922,52
825 684,24	21	Immobilisations corporelles	Emprunts et dettes	16	604 606,64
15 000,00	23	Immobilisations en cours	Cautions	165	1 010,00
1 010,00	165	Cautions	Dotations	10	42 806,69
16 704,97	1641	Remboursement capital	Excédents de fonctionnement	021	162 677,44
1 264,00	40	Opération Ordre (amortissement)	opération d'ordre	040	4 853,74
49 338,77	21	Restes à Réaliser	Excédent investissement	D001	6 044,95
910 921,98		TOTAUX	TOTAUX		910 921,98

Travaux de voirie 2024	Montant € H.T
<p><i>Rue Alexis de Gourgues (Route du Stade)</i></p> <p>depuis la RD en direction de Faux jusqu'au chemin de la grange d'imière. Longueur 65 ml x 4.80 large + 30 ml x 3.50 large + 65 ml x 3.00 large. Reprofilage en GE et revêtement bicouche.</p>	<p>7 106</p> 
<p><i>Route de la Gaillardie</i></p> <p>depuis le carrefour dans le hameau jusqu'au ruisseau. Longueur 250 ml x 3.10 large. Reprofilage en GE et revêtement bicouche.</p>	<p>8 328</p>
<p><i>Chemin rural Les Pailloles (50/50 avec Faux).</i></p> <p>depuis le carrefour avec la route de Verdon/Faux jusqu'au chemin Les Pailloles, Longueur 245 ml x 310 large. Renforcement calcaire sur 5 cm d'ép puis revêtement bicouche pré gravillonné.</p>	<p>3 154</p> 
<p>MONTANT TOTAL H.T. LANQUAIS</p>	<p>18 588</p>

**PROJET D'INSTALLATION
D'UNE ANTENNE RELAIS**



Antenne relais

INSTALLATION D'UN PYLONE TELEPHONIQUE

Afin d'améliorer la couverture téléphonie mobile sur la commune, il est envisagé l'installation d'un pylône d'une hauteur de 36 mètres sur le terrain de la commune (Route Lanquaysset) après le pont (parcelle AB 136). Cette antenne d'une emprise au sol de 70m² sécurisée par un grillage de 2m de haut permettrait de couvrir une zone de 4km alentour. Elle permettrait l'installation de 4 opérateurs. La construction de ce pylône ne serait effective qu'à partir de l'installation d'un opérateur et sous réserve d'obtenir toutes les autorisations nécessaires.

Ces antennes sont indispensables pour transmettre nos messages, nos textos, nos mms, nos photos, nos vidéos à partir de nos téléphones portables. Nous sommes de plus en plus nombreux à utiliser les réseaux mobiles. La téléphonie mobile fait partie de notre vie quotidienne. Les ondes radio utilisées sont de même nature, au plan sanitaire, que les ondes utilisées par la radio, la télévision et de nombreux appareils de la vie courante : plaques à induction, ampoules basse consommation, babyphones, four micro-ondes etc...).

Une consultation du dossier à partir fin juin sera possible.

Raccordement au collecteur d'assainissement : rappel d'une obligation.

Lorsqu'une maison est située dans une zone équipée d'un réseau d'assainissement collectif, quels qu'en soient la nature et les caractéristiques, le propriétaire a l'obligation de se raccorder au réseau collectif, dans les deux ans à compter de la mise en service du réseau, sauf dérogation accordée par la commune. Celle-ci peut être accordée lorsque le bien est difficilement raccordable et dispose d'une installation autonome recevant les eaux domestiques usées (art. L 1331-1 du Code de la Santé Publique)

Une partie de la commune est assainie collectivement. Suite aux relevés d'assainissement collectif effectués actuellement dans le village par le service de la CCBDP, il s'est avéré que certaines habitations potentiellement raccordables à un collecteur ne le sont pas.

Les propriétaires de ces habitations n'ont plus qu'un an pour se mettre en conformité.

A la fin de vos travaux merci de contacter le service assainissement de Communauté de Communes pour attester de la conformité de votre installation.

La Préfecture de la Dordogne a procédé le MARDI 9 AVRIL 2024 au matin à un exercice FR -ALERT et a constaté le bon fonctionnement de l'outil.



FR-Alert est un système d'alerte des populations qui permet d'envoyer des notifications sur les téléphones portables des personnes présentes dans une zone confrontée à un danger. Ce dispositif est opérationnel partout en France hexagonale et en outre-mer depuis juin 2022.

Ce système complète les dispositifs d'alerte des populations existants en avertissant, au travers de la téléphonie mobile, de la nature et de la localisation d'un danger ou d'une menace et d'indiquer les actions et comportements à adopter pour se prémunir de ces dangers ou réduire autant que possible l'exposition aux effets de ces menaces.

Les notifications pourront transmettre des informations sur :

- La nature du risque (un feu, une inondation, un accident industriel...);
- L'autorité qui diffuse l'alerte;
- La localisation du danger (établissement, quartier, commune, agglomération, département...);
- L'attitude à adopter (rester chez soi, évacuer la zone...);
- Le cas échéant un lien pour obtenir des informations supplémentaires sur un site internet officiel.

Outre la notification d'alerte, des informations complémentaires relatives à l'évolution de la situation seront diffusées par le même canal dans la même zone géographique : précisions sur la nature du danger, la zone géographique concernée, sur les comportements à adopter... La fin de l'alerte fera également l'objet de l'envoi d'une notification.

L'application « Ma Sécurité »

Initiée par la gendarmerie nationale dans un contexte de renforcement des relations numériques entre la population et les forces de sécurité intérieure, l'application « Ma Sécurité » répond aux nouveaux usages numériques des habitants. Elle constitue le guichet unique en mobilité de l'offre de sécurité de l'État. Elle permet, en outre, aux gendarmes de gagner du temps.

Facilitant l'accès aux numéros d'urgence et à plus de 30 numéros utiles, permettant d'accéder à plus de 40 fiches conseils et à près de 40 téléservices (Perceval, OTV, plainte en ligne, procurations ...), et co-construite avec la population, l'application « Ma Sécurité » s'inscrit dans une volonté de fournir une offre de service sur-mesure et renforce le lien entre les habitants et les forces de sécurité intérieure.

Parmi les fonctionnalités les plus appréciées des habitants, figurent les actualités locales reçues en « push notification », ainsi que l'accès à un gendarme ou à un policier 24h/24 et 7j/7, notamment par chat.

Deux ans après son lancement, l'application a été téléchargée par plus de 520.000 citoyens.

S'inscrivant dans une démarche d'amélioration continue, grâce au recueil de l'avis des usagers de la gendarmerie nationale, l'application « Ma Sécurité » permet désormais, à titre expérimental, d'identifier les pharmacies de garde en Île-de-France, avec une volonté d'extension rapide de ce service aux autres départements.

« Outre le fait de répondre à un besoin de contact modernisé de la population, « Ma Sécurité » contribue à la démarche de transformation initiée par la gendarmerie nationale et permettra de réduire les temps d'attente dans les locaux d'accueil des unités ou de limiter les appels entrants 17 »

L'application sera prochainement disponible dans plusieurs langues étrangères afin de répondre aux enjeux de sécurité liés aux prochains JOP 2024.

Panneau Pocket

La commune s'équipe de l'application PanneauPocket. Téléchargez-la pour recevoir nos informations !

Ma commune 65003
Info modifiée le 10/05/22

La Mairie à votre écoute

Dangers sur la voirie, problème d'éclairage public, dysfonctionnement réseau téléphonique ou tout autre signalement.

Vos signalements sont précieux. Tous les habitants peuvent faire remonter leurs observations, demandes ou remarques par mail. [en cliquant ici](#)

Si vous le souhaitez, vous pouvez également joindre des photos.

INFOS ALERTES AGENDA

✓ **Gratuit**

✓ **Anonyme**

✓ **Sans Publicité**

Disponible aussi depuis un ordinateur sur app.panneaupocket.com

Suivez le guide pour télécharger simplement l'application et recevoir nos actualités en temps réel

ETAPE 1

Ouvrez le store de votre téléphone ou tablette :

Tapez ensuite "PanneauPocket" dans la barre de recherche puis cliquez sur "Installer". L'application est gratuite !

ETAPE 2

Une fois l'application PanneauPocket ouverte, recherchez la commune, le code postal ou cliquez sur "Autour de moi".

ETAPE 3

Enfin, cliquez sur le  pour ajouter la commune à vos favoris et recevoir les notifications.

Bonne utilisation !

Encore plus simple, scannez pour télécharger l'appli !



BRUITS

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils tels que : tondeuse à gazon, taille haies, tronçonneuse, scie mécanique, bétonnière... peuvent être effectués uniquement les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30, les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00, les dimanches et fêtes de 10h00 à 12h00.

Nous attirons votre attention sur le fait que la loi sur les bruits de voisinage a fixé le montant de la contravention à 450 € (arrêté préfectoral).

En ce qui concerne la musique et les aboiements des chiens chacun veillera à respecter la tranquillité de ses voisins de jour comme de nuit.



ANIMAUX

Les chiens doivent être tenus en laisse, vaccinés, tatoués, munis d'un collier avec le nom et l'adresse ou le numéro de téléphone du propriétaire. Tout animal de catégorie d'attaque ou dangereux doit être déclaré à la mairie et muselé. Les déjections des animaux ne sont tolérées ni sur les trottoirs ni dans les espaces verts. Celles-ci se feront sur les terrains des propriétaires des animaux.

Tout animal trouvé sur la voie publique, sans collier ou sans tatouage, sera emmené à la S.P.A.



ENTRETIEN DU PAS DE PORTE

Le balayage des rues de Lanquais est assuré par le personnel communal mais il est demandé à tous les habitants d'apporter leur concours au maintien de la propreté devant leur habitation. Il est indispensable d'enlever les herbes et de balayer son trottoir. Vous devez aussi élaguer les arbres, arbustes ou haies en bordure de voies.



ENTRETIEN ET ÉLAGAGE

Branches

Tout propriétaire est tenu de couper les branches de ses arbres dépassant chez son voisin. Le voisin n'a pas le droit de les couper mais peut en exiger la coupe, même si elle risque de provoquer la mort de l'arbre. Par contre cette coupe peut être reportée à une date plus propice par rapport au cycle du végétal.



Racines et ronces.

Le voisin peut procéder lui-même à la coupe mais n'est pas autorisé à appliquer des produits chimiques.

Récolte de fruits

La plantation d'arbres à fruits est faite en retrait de la séparation mitoyenne : les fruits appartiennent au propriétaire de l'arbre tant qu'ils n'ont pas touché votre sol. Il peut être admis de ramasser les fruits situés de son côté.

BARBECUES ... ET BRÛLAGE DES DÉCHETS VERTS

L'usage d'un barbecue est autorisé dans les propriétés privées sous réserve de ne pas être à l'origine d'une gêne pour le voisinage. Toutefois, l'implantation et l'utilisation du barbecue doivent tenir compte des recommandations suivantes :

Le barbecue doit être placé à une distance raisonnable des habitations,

Les émanations de fumée et les odeurs ne doivent en aucun cas être cause d'inconvénients pour le voisinage.

Le brûlage des déchets verts est formellement interdit entre le 1er mars et le 30 septembre (Règlement Sanitaire Départemental), vous pouvez les apporter en déchetterie.





Enregistré 19 mars 2024 un pacte civil de solidarité entre Patricia HOURCQ et Pierre CORNET.



MARIAGES

ROSELIN Alexa et RIVIERE Aurélie

Le 23 mars 2024

Nous leurs adressons nos meilleurs vœux de bonheur.

RECENSEMENT MILITAIRE, C'EST OBLIGATOIRE!

J'AI 16 ANS. JE ME SUIS FAIT RECENSER. ET TOI ???



Le recensement est obligatoire à 16 ans pour les filles et les garçons. Cette démarche vous permet de vous inscrire aux examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique et d'assister à la journée d'appel de préparation à la défense. Venez donc vous inscrire à la Mairie dans le mois qui suit votre seizième anniversaire.



Élections européennes

Le 9 juin 2024, les électeurs français désigneront les eurodéputés au Parlement européen.



Le bureau de vote ouvre à 8 heures. Il ferme à 18 heures;

Pourquoi votre vote compte

Du 6 au 9 juin 2024, des millions d'Européen.ne.s contribueront à façonner l'avenir de la démocratie en Europe lors des élections européennes.

C'est un moment unique qui nous permet à tous de **décider collectivement** de l'avenir de l'Union européenne. Voter est toujours important, que ce soit au niveau local, national ou européen. Il s'agit d'une excellente occasion de donner votre avis sur les sujets qui vous intéressent. .../...

Grâce à votre suffrage, contribuez à changer le monde dans lequel vous vivez.

On oublie parfois à quel point le résultat des élections européennes a des incidences sur un grand nombre de personnes. Le Parlement européen adopte des lois qui concernent tout le monde: les grands pays comme les petites collectivités, les entreprises puissantes comme les jeunes pousses, au niveau mondial comme au niveau local.

La législation de l'UE répond à la plupart des priorités de la population: environnement, sécurité, migrations, politiques sociales, droits des consommateurs, économie, état de droit et bien d'autres domaines encore. Aujourd'hui, chaque sujet important à l'échelon national a également un angle européen.

Votre vote sera décisif pour déterminer **quel.le.s député.e.s européen.ne.s vous représenteront** lors de l'élaboration de nouvelles lois. Il aura aussi une influence sur le choix des membres de la Commission européenne. Ces décisions façonneront votre vie quotidienne et celle d'un grand nombre d'autres personnes.

Utilisez votre voix pour répondre aux enjeux mondiaux auxquels nous sommes confronté.e.s

Dans un monde de plus en plus complexe, instable et interconnecté, l'Union européenne fait face à des défis globaux qu'aucun pays de UE ne peut relever seul avec succès. Répondre à ces nombreux défis n'est pas une mince affaire, et **voter vous permet d'influencer le cap à suivre.**

Utilisez votre voix pour défendre la démocratie

La démocratie ne devrait jamais être considérée comme acquise. **Elle est la somme d'efforts collectifs**, et relève d'une responsabilité collective dans laquelle nous avons tous un rôle à jouer.

La démocratie commence par les citoyen.ne.s: notre vote aux élections européennes lance en quelque sorte le mouvement, et les décisions prises au Parlement ont une incidence sur nos vies. Si nous nous abstenons de participer, nous perdons l'occasion de façonner l'avenir; pire encore, la démocratie parlementaire européenne perd de sa vitalité et ses valeurs sont ébranlées.

Plus nous sommes nombreux à voter, plus la démocratie se renforce!

Le vote par procuration : principe général

À l'occasion d'une procuration un électeur A (le mandant) donne procuration à un électeur B (le mandataire) afin que celui-ci vote à sa place le jour du scrutin. Le mandataire doit être inscrit sur une liste électorale.

Depuis le 1er janvier 2022, vous pouvez donner procuration à un électeur inscrit sur les listes électorales d'une autre commune que la vôtre. Le mandataire devra cependant toujours se rendre dans le bureau de vote du mandant pour voter à sa place.

Si vous déménagez et changez de commune d'inscription sur les listes électorales, votre procuration demeure valable.



Le 30 mars, malgré des conditions météorologiques défavorables avec une pluie abondante les jours précédents, l'animation d'initiation à la pêche pour les enfants à Lanquais a eu lieu comme prévu. Malheureusement, en raison des fortes précipitations, le niveau du ruisseau était considérablement élevé, ce qui a rendu la pêche plus difficile que prévu.

Malgré ces défis, nous avons eu la participation de 25 enfants courageux qui ont manifesté un grand enthousiasme pour l'activité. Ils ont fait preuve de persévérance et de détermination malgré les conditions météorologiques peu favorables, mais le jour J nous avons eu du soleil.

Au cours de l'animation, les enfants ont réussi à attraper un total de 30 truites. Bien que ce nombre puisse sembler modeste, compte tenu des circonstances, il est important de souligner les efforts et les compétences des enfants qui ont permis cette récolte. Les truites capturées ont été partagées équitablement entre les participants, ce qui a permis à chacun de repartir avec un souvenir de cette expérience enrichissante.

Nombreux étaient les bénévoles qui ont généreusement consacré leur temps et leur énergie pour assurer le bon déroulement de l'événement. Leur dévouement a grandement contribué au succès de cette journée.

Par ailleurs, l'AAPPMA (Les Gaules Réunies) avaient déversé 130 truites dans le ruisseau en amont de l'animation, ce qui a permis d'enrichir l'expérience des enfants en augmentant les chances de capture.

La société de pêche a généreusement offert le goûter, des boissons et des œufs de Pâques aux enfants, contribuant ainsi à rendre cette journée encore plus mémorable et agréable malgré les conditions météorologiques difficiles.

Malgré les difficultés rencontrées en raison de la météo, l'événement a été une réussite dans le sens où il a offert aux enfants une opportunité d'apprentissage et de découverte de la pêche dans des conditions réelles. Nous remercions tous les participants (parents et enfants) ainsi que les bénévoles pour leur engagement et leur implication dans cette journée mémorable.

Création de deux nouvelles associations

Nous vous annonçons la naissance d'une nouvelle association au sein de notre commune.

Le but de cette dernière est de nous proposer un Festival d'Art Contemporain et d'Arts Vivants sur le lieu de la Grange Dîmière.

Cet événement se déroulera tous les ans au mois de Juin durant une dizaine de jours. Il réunira plusieurs artistes peintres, sculpteurs, photographes... mais aussi des conteurs, des comédiens, des musiciens, des écrivains... venus de toute la France. Ce projet est porté avec enthousiasme, ils invitent tous les Lanquaisiens à partager avec eux leur passion de l'Art.

La Dîme de l'Art, c'est le nom du Festival, aura aussi pour vocation de soutenir tous les ans une nouvelle association caritative que la Commune et la Région choisiront en toute indépendance, ce festival sera également le moyen de mettre en avant tous les acteurs économiques de la région.

Des ateliers créatifs pour les enfants et les adultes, des soirées Cinéma à la nuit tombée avec les Soirées Étoilées, des dîners gourmands et des échanges avec les artistes tout au long des 10 jours, feront de Lanquais et de sa Grange, un lieu unique et inspirant pour tous les habitants et les touristes de la région.

Si vous êtes intéressé, n'hésitez pas à nous le faire savoir, toutes les bonnes volontés seront les bienvenues pour mener à bien cette belle aventure qui valorisera notre Commune.

L'association USEP les 2 Rives, déclarée au J.O le 12/03/2024, a pour but de développer le sport scolaire pour les enfants des écoles de St Agne, de Lanquais et de Varennes (4 classes ; 3 écoles concernées). C'est une association loi 1901 à but non lucratif qui propose des rencontres sportives, des pratiques sportives et artistiques innovantes et qui vise à fédérer l'ensemble de la communauté éducative (parents, élèves, enseignants, élus) autour de son projet sur tout le territoire du RPI.

Cette association naissante a le projet de s'étendre sur le territoire de Lalinde et nous espérons accueillir de nouvelles écoles prochainement. Elle participe à la convention relative à l'établissement du Territoire Éducatif Rural « Bastide Dordogne Périgord » dont la commune de Lanquais est signataire.

Programme LSPP pour les mois de Mai et de Juin

Comme cela avait été fait il y a quelques années, l'association LSPP et la municipalité se livreront au nettoyage des berges du Couzeau sur le territoire de la commune, le **Samedi 25 Mai** à partir de 10 heures.

Pour une efficacité maximale, tous les renforts seront les bienvenus.

La matinée se terminera par un pique-nique partagé, sur le site du lac à 12h30.

Merci de se munir de gants et de sacs pour recueillir les déchets qui seront nombreux, sans doute.

Le **Samedi 8 Juin**, à 16h30 à la Grange dîmière, nous accueillerons Jean-Claude Dugros, qui nous éclairera sur l'origine et la fonction des noms de personnes.

Puis à l'arrivée de l'été, nous fêterons le **Samedi 22 Juin, La journée nationale des moulins**, en organisant une visite commentée de trois des quatre moulins de Lanquais et de Varennes, à partir de 10h30. Rendez vous au Port de Lanquais.

Des explications historiques et techniques nous seront données par le Président de l'association des moulins de Dordogne et les membres de l'association LSPP.

A 13h, vous aurez la possibilité de pique-niquer au lac et l'après-midi (15h) sera consacrée au quatrième moulin, celui de la Forêt (mécanisme et visite du verger).

Pour faire connaître aux participants les richesses de notre commune deux balades seront organisées à partir de 16h30 l'une autour du patrimoine du village, l'autre sur la boucle des eaux (PDIPR).

Ce sera alors le moment d'une restauration prévue devant la Grange, avant d'assister à un concert de chorales, organisé par le Comité des loisirs, dans la Grange à 21h.

Riche journée en perspective !

Réservations pour les visites : 05 53 24 12 36 et 06 61 97 28 56



Comité des Loisirs
de Lanquais

ASSEMBLEE GENERALE DU COMITE DES LOISIRS

Le Comité des Loisirs a tenu son Assemblée Générale le vendredi 23 février 2024. Madame Delphine LORGUE FAVREAU, Première Adjointe représentait Monsieur le Maire.

Après avoir souhaité la bienvenue aux personnes présentes, le Président a retracé l'historique du Comité puis a demandé à l'assistance d'observer une minute de silence en mémoire d'Alexandre FLATRES, adhérent au Comité, qui nous a quitté des suites d'une maladie foudroyante au lendemain de ses 46 ans.

Il a ensuite présenté le bilan moral de l'année.

Une seule activité a été développée, "Les marchés gourmands" dans une ambiance guinguette l'assemblée a pu danser, manger et boire (avec modération).

Un bilan positif au niveau financier mais surtout un succès grandissant à chaque marché, plus de 500 personnes au 3^{ème} ; les restaurateurs ont fini en rupture de stock.

Pour ce qui est du programme 2024, un marché de produits locaux aura lieu tous les vendredis à partir de juin sous la halle ; parallèlement des artistes et artisans s'exposeront dans l'ancienne épicerie, exposition qui se prolongera les samedis.

Le 22 juin, ce sera, en partenariat avec l'association LSPP, une journée découverte des moulins, une randonnée et un concert chorale en soirée à la Grange, une petite restauration sera assurée.

Les marchés gourmands sont programmés les 8 et 22 juillet et les 5 et 19 août, ambiance assurée.

Après délibération et aucune candidature nouvelle le bureau a été renouvelé dans son intégralité : Monsieur LOBJOIS Pascal, Président

Madame FLATRES Nathalie, Secrétaire,

Monsieur MOREL VITRE Gilles, Trésorier,

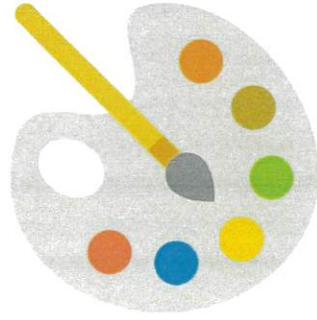
Madame LHERITIER Alexandra, chargé de communication.

Un pot de l'amitié accompagné de crêpes a clôturé l'Assemblée.

À LANQUAIS

EXPOSITION

ARTISTES & ARTISANS



De Juin à Septembre
LE VENDREDI DE 14H À 18H30

À côté de la halle du bourg



Comité des Loisirs
de Lanquais

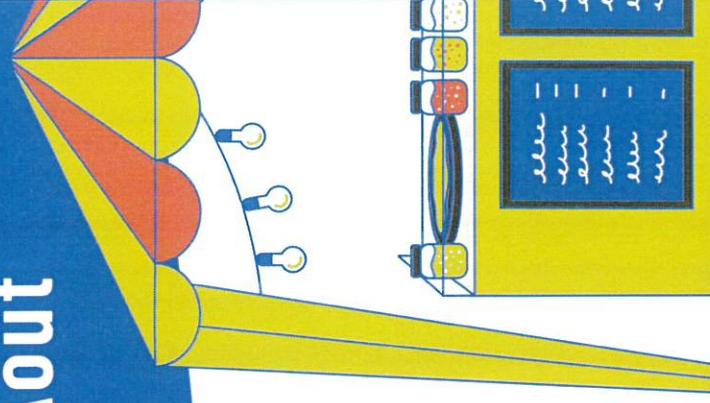


RETROUVEZ-NOUS SUR
comitedesloisirsdelanquais

Au Lac de LANQUAIS

MARCHÉ GOURMAND

Lundi 8 et 22 Juillet
Lundi 5 et 19 Août
De 19h à 23h



BUVETTE
RESTAURATION
SOIRÉE DANSANTE

Apportez
vos couverts



Comité des Loisirs
de Lanquais



RETROUVEZ-NOUS SUR
comitedesloisirsdelanquais



MOULIN O' FRUITS
BIO-PÉRIGORD



Samedi 22 Juin

Journées du Patrimoine de Pays et des Moulins

Visite du moulin - Gratuit

Accompagnée par le Président de l'Association Périgordine des Amis des Moulins et l'Association ASPP

Visite du verger - Gratuit

Découvrez la culture des fruits rouges, fraises, fruits du verger et herbes aromatiques en agriculture biologique

Marché de producteurs et artisans

Vente de produits made in Périgord

Atelier découverte Shiatsu

Marie-Pierre Audiau, praticienne Shiatsu à Lembras

Samedi 20 Juillet et 17 Août

Visite du verger - Gratuit

Marché de producteurs et artisans

Samedi 21 Septembre

C'est la fin de l'été

Visite du verger - Gratuit

Découvrez la culture des fruits rouges, fraises, fruits du verger et herbes aromatiques en agriculture biologique

Marché de producteurs et artisans

Vente de produits made in Périgord

Atelier Méthode Zentangle®

Laure, enseignante certifiée

Pour plus d'infos,

rdv sur Facebook et Instagram

ou au 06 61 97 28 56

À LANQUAIS

MARCHÉ PAYSAN

LOCAL & BIO



**LÉGUMES, FRUITS, OEUFS,
CONFITURES, MIEL, GOURMANDISES...**

De Juin à Septembre

LE VENDREDI DE 16H À 18H30

Sous la halle du bourg

MOULIN O' FRUITS - LES JARDINS DES BERRIS

Réunion des associations communales Samedi 28 mars 2024

Sur convocation de Monsieur le Maire de LANQUAIS, les associations communales se sont réunies le 28 mars dernier à la salle des fêtes de Lanquais.

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de deux dissolutions d'association, à savoir :

LA CANNE LANQUAISIEUNE dont la section PÊCHE a été rattachée au COMITÉ DES LOISIRS.

LA VOIE DU LANQUAISIEUN ET SA RÉGION dont les comptes dissouts ont été reversés au COMITÉ DES LOISIRS.

Monsieur le Maire a également expliqué l'absence de la MAIRIE DE VARENNES, traditionnellement présente à la réunion annuelle des associations, cette dernière ne souhaite plus participer en raison de nombreuses dissolutions d'associations présentes sur sa commune.

Après une brève présentation du déroulé de la rencontre, Monsieur le Maire a donné la parole à l'ensemble des membres présents.

Les associations ont pu présenter les bilans des manifestations et les calendriers prévisionnels.



Choeur en B

Concert de chant choral

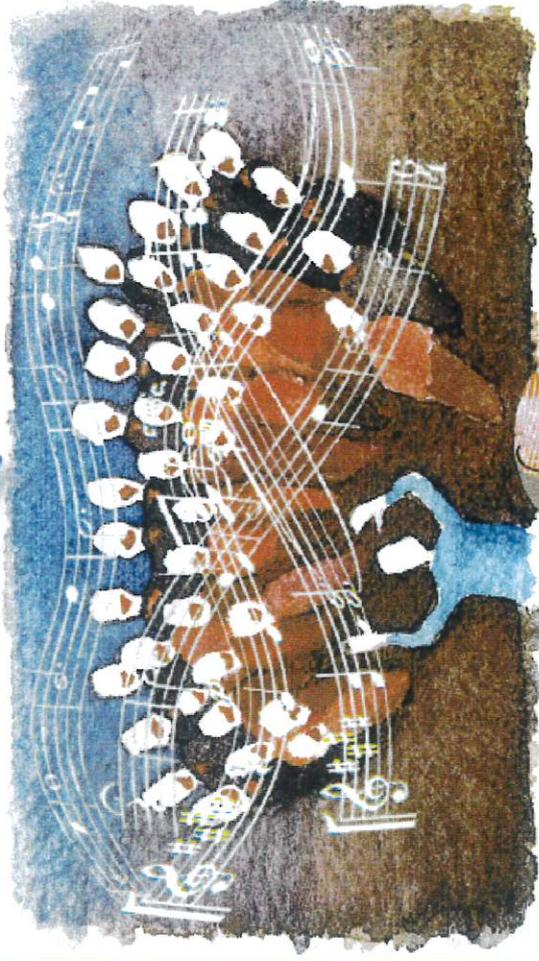
Direction ERIC PICOT

Samedi 22 juin
à 20 h 30

à la grange de
LANQUAIS



Comité des Loisirs
de Lanquais



Libre Participation
Concert ouvert à tous

Il vous sera offert
un verre de l'amitié



<http://chocurenb.com>

CONCOURS DE PÊCHE À LA TRUITE

Le samedi 6 avril 2024, comme chaque année, le Comité FNACA de Lanquais a organisé à VICQ un concours de pêche à la truite dans l'étang d'un adhérent ROUSSEL. 30 pêcheurs ont répondu présents pour s'attaquer aux 50 kilos de truites, dont une de 1,500 kg, commandées par le président J. Blanchet et déversées dans l'étang l'avant-veille.

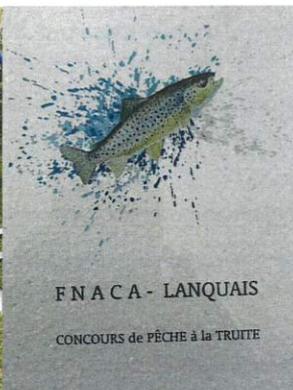
Coup d'envoi donné à 8 heures, puis à 9 h interruption pour le casse-croûte offert par le Comité avec pain, grattons de canard, rillettes, boudin cuisinés par un charcutier local, fromage

et boissons.

Reprise de la pêche jusqu'à midi, heure à laquelle le partage équitable des truites a eu lieu sur le pré. Tous les pêcheurs, et même ceux qui n'avaient rien pris, ont reçu leur part avec un minimum de 6 truites. 2 pêcheurs étaient ex-æquo Maury et Gouzou avec 16 truites à leur actif. Le trophée a été remis à Maury, en accord avec F. Gouzou.

Après un apéritif bien apprécié, le groupe d'une trentaine de personnes s'est dirigé vers le restaurant où un très bon repas nous a été servi. Ce fût une journée très réussie, avec en prime, du beau temps.

La secrétaire Evelyne



Mr MAURY

CEREMONIE DU 19 MARS 2024

Journée nationale du souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc.

Le 19 mars 1962, le cessez-le-feu entre la France et le Gouvernement Provisoire de la République Algérienne entre en vigueur, à la suite de la signature, la veille, 18 mars, des accords d'Évian.



Accueilli avec soulagement par la grande majorité de la population française, il met officiellement fin aux « opérations militaires et à la lutte armée sur l'ensemble du territoire algérien ». Pour des centaines de milliers d'appelés, c'est la perspective d'un retour rapide dans leurs foyers et la fin des combats. Pour autant, les violences continuent et frappent sans distinction l'ensemble des populations.

Par la loi du 6 décembre 2012, le 19 mars a été institué « Journée nationale du souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc ».

À l'occasion de la cérémonie s'est opérée une remise de médaille de la croix du Combattant à Mr Claude AUBIER, puis déplacement place du 19 Mars pour observer un instant de recueillement devant la stèle.

CEREMONIE DU 8 MAI 2024

Célébrée le 8 mai de chaque année, la Commémoration de la Victoire remportée par les armées françaises et alliées en 1945 marque en 2024 le 79e anniversaire de cet événement. Actant la capitulation par les derniers représentants du IIIe Reich à Berlin, elle célèbre la liberté retrouvée par les femmes et les hommes qui n'ont pas cédé et honore le courage de tout ceux qui ont résisté.





50 ANS DU CLUB DE RUGBY 28-29-30 JUIN 2024



Stade Camille Barrière
24150 Lanquais

Programme des festivités

Vendredi 28 juin

A partir de 19 H : Grillades - Frites - Buvette
A 21 H : Diffusion de la Finale de Top 14



Samedi 29 juin Tournoi à 5

À partir de 9 H 30 : Accueil des équipes, café viennoiseries, remise des maillots, finalisation inscriptions (*structures gonflables gratuites pour les enfants pendant le tournoi*)

- 10 H : Début du tournoi
- 11 H 30 : Cérémonie d'hommage et vin d'honneur
- 12 H 30 : Repas du midi
- 15 H : Reprise du tournoi
- 17 H 30 : Fin du tournoi et remise des récompenses
- 18 H 30 : Apéritif
- 20 H : Repas Périgourdin sur réservation avec DJ Greg



Dimanche 30 juin

À partir de 11 H 30 : Table espagnole au Lac de Lanquais
Après midi détente et pétanque



**Inscription au tournoi à 5 au 0681068716 ou 0608727106
ou par mail à l'adresse suivante : inscriptionuslv@gmail.com**

Réservations repas du soir au 0682755545

REPAS DANSANT

organisé par La
FNACA / LANQUAIS



DIMANCHE 26 MAI 2024

12 H

GRANGE de LANQUAIS
avec L'ORCHESTRE ROBERTY

MENU :

Apéritif KIR
Velouté d'asperges
Salade à l'italienne avec mozzarella et gésiers
*Le trou périgourdin *
Cuisse de pintade farcie, sauce aux cèpes
Gratin dauphinois
Salade
Plateau de fromages
Fraises Melba
Café

Vin rouge et Rosé

PRIX 26 €

réserveation : 0626142332 et 0671727085

Imprimé par « Les Jeux d'Anais » Lalinde

Ne pas jeter sur la voie publique



LA CANNE LANQUAISIENNE

L'association « La canne lanquaisienne » a tenu son assemblée générale le 16 février 2024.

Le bureau en place a donné sa démission et les nouveaux responsables élus et accrédités par la sous-préfecture de Bergerac sont donc :

Président : Gilles MOREL-VITRE RICHARD de Lanquais

Trésorière : Catherine LOBJOIS de Lanquais

Secrétaire : Monique LE CORRONCQ de Lanquais.

Remerciements à l'équipe qui a su développer en 3 ans l'activité piscicole sur le lac de Lanquais, un des fleurons de notre village.

L'association se réunira le jeudi 23 mai 2024 à 18h à la salle des fêtes de Lanquais pour une assemblée ordinaire.

Objectifs : Présentation du bureau – Lecture des statuts – présentation du conseil d'administration et des membres de droit - Vente des cartes de pêche pour la réouverture de l'activité à compter du 1^{er} juin 2024.

Venez nombreux.



SUPER LOTO

GRANGE de LANQUAIS

LUNDI de PENTECÔTE 20 MAI

14 h 30

ORGANISÉ PAR LA FNACA/LANQUAIS

TÉLÉVISEUR 140 CM

Cartes cadeaux 100, 50, 40, 25, 20 €

Corbeilles du Printemps, Panier gourmand

Corbeilles de produits régionaux

Poulets fermiers

Corbeille de fruits

Corbeille de légumes

Plateaux de fromages

Filets garnis

Contrôle technique

Jambon

Gigot de chevreuil

et nombreux autres lots.....

1 € le CARTON + 1 carton gratuit avec l'achat de

pâtisseries (Crêpes, canelés et autres pâtisseries),

CAFÉ, BOISSONS

Bourriche de 25 lots dont 1 carte-cadeau de 50 €

GRAND PARKING

Imprimé par Les Jeux d'Anais

Ne pas jeter sur la voie publique

Vivre Lanquais



Moules Frites

Lac de Lanquais

Repas

- TABOULÉ
- MOULES/FRITES
- FROMAGES
- TARTES

Dimanche
9
Juin 12h00

20€
PERS

ENFANT DE 6 À 12 ANS 10€

MOINS DE 6 ANS GRATUIT

06.48.87.79.34

06.03.94.27.35

Réservation jusqu'au 1 Juin 2024

Emmener vos couverts

VOUS AVEZ LA PAROLE...

Ce bulletin municipal paraîtra plusieurs fois dans l'année. Nous souhaiterions recenser vos avis et vos envies. Qu'attendez-vous de la Commune ? Quelles seraient vos idées pour améliorer la qualité de notre village ? Nous sommes à votre écoute.

Nom :

Adresse :